

Avis

Session du 26 janvier au 2 février 2009

● Le décrochage scolaire

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr
info@cesr-poitou-charentes.fr



**Avis de suite du CESR
sur « le décrochage scolaire »**

- La nécessité de lutter contre le décrochage scolaire venant d'être à nouveau présentée comme une priorité gouvernementale, le Conseil économique et social Poitou-Charentes a souhaité renouveler les demandes formulées son avis d'octobre 2008 sur les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et la transformation du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans.

- **Le réseau RASED**

Une des préconisations du rapport du CESR sur le décrochage scolaire était l'amélioration du traitement des difficultés dans le 1^{er} degré par notamment une meilleure mise en œuvre des RASED. La décision de retirer 3 000 des 8 000 postes RASED va à l'encontre de cet objectif.

La « sédentarisation » en surnombre de 1 500 d'entre eux sur quelques écoles ne remédiera pas à l'affaiblissement de ce réseau qui ne recevait déjà pas tous les moyens prévus dans les textes ministériels.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes renouvelle donc son précédent avis : **la question des moyens et des missions de ce réseau est à réexaminer.**

Le groupe de travail qui doit être mis en place par l'Etat sur les RASED aura à faire porter son analyse sur l'amélioration de leur rôle et de leurs missions, en leur donnant les moyens appropriés.

- **La transformation du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans**

L'assemblée socioprofessionnelle rappelle que les rythmes et les modalités d'apprentissage diffèrent selon les jeunes. Si le Bac Professionnel en 3 ans est adapté pour certains élèves, la disparition du cursus BEP 2 ans et Bac pro 2 ans mettra en difficulté la majorité des élèves, ce qui risque d'augmenter le phénomène du décrochage scolaire.

Or le marché du travail et la demande économique et sociale nécessitent le développement du niveau IV de qualification.

Par ailleurs, le BEP reste un diplôme reconnu sur le marché du travail.

Le CESR renouvelle son souhait que **la construction des cursus soit réétudiée au regard des besoins des publics et des professions.**

- Par ailleurs à l'échelon régional, le Conseil économique et social régional s'inquiète, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2009, de certaines hypothèses de travail qui entraîneraient la suppression de plus de 200 postes dans l'Académie de Poitiers alors que dans le même temps, les prévisions d'effectifs se caractérisent par une hausse de près de 1 500 élèves.

Pour le CESR, c'est la qualité de l'offre de formation qui doit prévaloir et la carte des formations doit permettre à tous les élèves du Poitou-Charentes de poursuivre leur cursus de formation jusqu'à une qualification.

Vote sur l'avis de suite du CESR

(« Le décrochage scolaire »)

Adopté à l'unanimité

70 votants

MM. Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mme Routhiau, M. Lartigue (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levrault (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, M. Hummel (Personnalités qualifiées)

